



**REGLEMENT PARTICULIER
ENDURANCE QUAD
LES 3 HEURES
DU DOMAINE DE L'ASSELOU
3 heures SOLO ou DUO
Dimanche 19 juin 2016**



Article 1 : Le Moto Club de Toulon, affilié FFM sous le N° et DLO organisent une endurance Quad qui se déroule au lieu et date suivante.

Le 19 juin 2016 au domaine de l'Asselou
à Beynes (04)

Cette épreuve se dispute par équipe de 2 pilotes et 1 ou 2 quads ou 1 pilote 1 Quad d'une cylindrée minimum de 250cm³ et 1000 cm³ maximum. Elle est organisée conformément aux prescriptions du règlement national de la F.F.M aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur d'environ 3 km, y compris la zone des stands. La largeur de la piste sera de 6 à 12 mètres de large. L'épreuve est déclarée à la F.F.M en catégorie nationale

L'endurance de Quad est une épreuve sur invitation.

Les droits d'engagement sont fixés à 160 euros pour les duos,
90 euros pour les solos.
Les chèques devront être libellés au nom de DLO Didier Long Organisation.

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

Les engagements seront limités à 70 équipes Solo et Duo confondus

Ils devront être expédiés à l'adresse suivante : **DLO Didier Long Organisation**
4064 Route Cézanne
13100 Le Tholonet

Chaque pilote doit être en possession d'une licence F.F.M, **NCO**. Les licences une épreuve sont autorisées elles devront être impérativement téléchargées auparavant sur le site de la FFM, aucune licence ne sera délivrée sur place.

Lors des vérifications administratives les pilotes devront présenter CASM ou permis de conduire validé depuis plus de 2 ans, ainsi que certificat médical de moins de 3 mois, licence à la journée complétée et un chèque de 89 euros à l'ordre de la FFM. Les pilotes qui ne rempliront pas les conditions ci-dessus ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Article 2.

Horaires :

- **Samedi 18 juin :** de 18H30 à 20h00 Contrôles administratifs et techniques.

- **Dimanche 19 juin :** De 8h00 à 10h00 Contrôles administratifs et techniques
De 10h00 à 11h00 : Essais libres et chronométrés
13h30 : Endurance 3h
17h00 : Remise des prix

Article 3. L'épreuve d'endurance de Quads se courra par équipe de 1 ou 2 pilotes avec 1 ou 2 Quads portant le même numéro de course.

Le parcours : il sera d'environ 4 km constitué d'une partie piste et sous bois.

Article 4.

Transpondeur : Un seul transpondeur par équipe sera remis contre un chèque de 200 €, lors de tous changements de pilote il devra être obligatoirement procédé au changement de transpondeur.

Tout pilote qui reprendra la piste sans transpondeur devra impérativement rentrer au stand sous les ordres de la direction de course pour mettre son transpondeur et l'équipe se verra appliquer une pénalité de 2 minutes. En cas de panne sur la piste le pilote devra remmener à pied le transpondeur à son coéquipier qui seulement pourra repartir, toute équipe qui ne respectera pas ce point de règlement sera exclue sur le champ.

Article 5.

Changement de pilote : Tout changement de pilote ne devra que s'effectuer dans les stands

Article 6. Les Quads : Ils devront porter impérativement 2 plaques une à l'arrière et une à l'avant, **Avec fond blanc numéro noir.** La plaque arrière devra être installée sur la boucle arrière dans le sens de la largeur. Le montage devra être souple. Les dimensions des plaques devront être 28 cm de long et 23 cm de haut.

*Ils devront être équipés de nerf-bar qui remonteront jusqu'au niveau du garde boue arrière.
Tout quad devra être équipé d'un coupe circuit bracelet se reliant au pilote.*

Contrôle sonore : Conformément aux normes F.I.M il sera limité à 112 décibels. Tous Quads dépassant cette limite ne se verra pas autorisé à prendre le départ. Au cours de l'épreuve toute machine ne respectant pas cette norme sera mise hors course.

**Article 7. Les catégories : un classement scratch sera établi.
Et un classement par catégorie comme ci-dessous.**

Solo

Duo

Vétéran

Catégorie féminine

Licence à la journée

Article 8 : Essais

Un tour de reconnaissance obligatoire sera effectué en convoi par tous les pilotes

Article 9. Départ : Les positions sur la grille seront définies par l'ordre des temps lors des essais chronos.

Toute intervention quelle qu'en soit la nature ne sera tolérée sur la grille de départ. Seuls les pilotes en dossard, la direction de course, et la presse auront accès à la ligne de départ. Les mécaniciens et accompagnateurs devront rester derrière les barrières sous peine de pénalité de 2 minutes.

Le départ sera donné style Le Mans, les pilotes seront face à leur Quad un genou à terre coupe circuit à la main ; au signal du directeur de course, les pilotes rejoindront leur Quad, brancheront le coupe circuit et mettront leur Quad en route seul.

Le démarrage à la poussette sera autorisé 30 secondes après le départ et sur ordre du directeur de Course.

Le pilote pourra se faire aider de son mécanicien et de son équipier après ordre du Directeur de course.

Article 10. Ravitaillement :

Toutes interventions Quad et pilote se feront impérativement dans les stands attribués par l'organisation.

Aucun carburant autre que celui vendu dans le commerce ne sera autorisé. Les ravitaillements se feront moteur arrêté. Il ne devra pas y avoir plus de 30 litres de carburant dans les stands.

Article 11. Arrivée : L'arrivée sera donnée face au poste de chronométrage, au drapeau à damiers. Tous les pilotes devront ralentir, il est interdit de doubler.

Article 12. Stands :

Un extincteur de 6 kg sera obligatoire dans chaque stand, modèle agréé pour les feux hydrocarbure visible devant chaque stand. Seront admis dans les stands, les pilotes, 2 mécaniciens, un panneauteur, responsable d'équipe et 2 accompagnateurs. Les macarons d'accès seront remis lors des contrôles administratifs, ainsi que 2 vignettes véhicules, un accès stand, et l'autre pré parc. L'entrée des stands sera fermée au baissé du drapeau à damiers.

Article 13. Réparations : Tous les Quads devront être présentés au contrôle technique, où un marquage sera effectué. Toutes les pièces pourront être changées pendant la course sauf le cadre. Toutes réparations en dehors des stands entraîneront une pénalité, sauf bougie et chaîne et qui devront uniquement être faites par le pilote.

En cas de panne le pilote pourra remmener son Quad en le poussant, ou remmener à pied le transpondeur à son équipier qui, lui, pourra repartir.

Toutes soudures ou meulages sont interdits dans les stands, un endroit spécifique sera mis à disposition matériel non fourni.

Article 14. Classements : Le classement scratch sera établi à l'arrivée.

C'est l'équipe qui aura parcouru le plus grand nombre de tours en 3 heures, qui sera déclarée gagnante de l'endurance de Quad de Domaine de l'Asselou.

Tout pilote qui passera la ligne d'arrivée 15 minutes après le drapeau à damiers verra son dernier tour non compté.

La course sera achevée à l'abaissement du drapeau sur l'équipage classé 1^{er} le temps réglementaire écoulé.

Le directeur de course pourra moduler le temps de course pour raison de sécurité.

Article 15. Sanctions : Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Machine non conforme au contrôle technique

départ refusé

Casque ou équipement non conforme

départ refusé

Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db)

10 minutes

Usage d'une machine non vérifiée au technique	disqualification
Fumer dans les stands	disqualification
Véhicules non autorisés dans les stands	30 minutes
Non utilisation du tapis environnemental	1ère infraction : rappel
	2ème infraction : 30 minutes
Vitesse excessive dans les stands	1ère infraction : 30 minutes
	2ème infraction : disqualification
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands	disqualification
Non respect du balisage de la piste ou des stands	disqualification
Circuler sans casque (piste, emprise de la manifestation)	disqualification
Ravitailer moteur en marche ou pilote sur la machine	disqualification
Réparation sur la piste contraire au règlement	disqualification
Remorquage sur le circuit	disqualification

Article 16. Réclamations : Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du code sportif à l'article 510 et suivants et 2.3.1.1 et suivants. Les réclamations concernant les classements seront reçues dans les 30 minutes qui suivent la publication des résultats de chaque manche, accompagnées d'un chèque de 75 euros remboursable si la réclamation est fondée. Réclamation qui devra être remise au directeur de course par écrit.

En cas de démontage une caution de 100 euros pour moteur 2 temps et 250 euros pour moteur 4 temps devra être déposée en plus. Si la réclamation n'est pas fondée cette somme sera versée au pilote mis en cause.

Attention toutes réclamations ou contestations devront être faites au directeur de course qui lui seul sera apte à prendre les directives nécessaires et non l'organisation.

Article 17 Assurance : Cet évènement est assuré selon les garanties prévues par les articles du code du sport R.331-18 à R.331-44.

Article 18. Application du règlement : Tous points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury conformément au règlement F.F.M. En s'inscrivant les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par la direction de course et ne reconnaissent comme seule Juridiction sportive le code sportif F.F.M.

Article 19. L'organisation se réserve le droit de refus d'engagement sans avoir à justifier le motif et la cause.

Article 20. Récompenses :

1^{er} au 3^{ème} scratch: coupes
3 premiers de chaque catégorie

Article 21. Officiels :

Directeur de course : Raoult Fabrice
Commissaires techniques : Ade François
Commissaires sportifs : Giraud Charles
Commissaires sportifs : Liotier Solène
Commissaires sportifs : Charbonier Christian
Chronométrage : DLO

Article 22. Classement par points pour le Trophy DLO :

Points pour le scratch par manche :

Classement	Points	Classements	Points
1	25	11	10
2	22	12	9
3	20	13	8
4	18	14	7
5	16	15	6
6	15	16	5
7	14	17	4
8	13	18	3
9	12	19	2
10	11	20	1

Points par catégories par manche :

1^{er} ____ 8 pts

2^{ème} ____ 5 pts

3^{ème} ____ 3 pts